

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mars 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 DRH 10 Marché à bons de commande de formations à la prévention des risques psychosociaux, marchés de services, modalités de lancement et d'attribution.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2006-975 portant code des marchés publics du 1er août 2006 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mars 2015, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement d'une consultation selon une procédure adaptée (article 30 du code des marchés publics) et lui demande l'autorisation de signer le marché à bons de commande de formations à la prévention des risques psychosociaux, pour une durée de 24 mois reconductible une fois 24 mois ;

Sur le rapport présenté par M. Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement du marché à bons de commande de formations à la prévention des risques psychosociaux passés sur le fondement de l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Article 2 : Sont approuvés l'acte d'engagement, les Cahiers des Clauses Administratives et Techniques Particulières et le Règlement de la Consultation et leurs annexes, dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs aux formations aux risques psychosociaux pour une durée de 24 mois reconductible une fois 24 mois.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le marché résultant de la procédure de consultation dont les seuils, pour 24 mois, sont :

Montant minimum H.T. : 100.000 euros ;

Montant maximum H.T. : 230.000 euros.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées, sous réserve des décisions de financement, sur les crédits inscrits ou à inscrire aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2015 et 2016 et, en cas de reconduction, pour 2017, 2018 et 2019, chapitre 011, nature 6184, rubrique 0203.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO